

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : GRELAT Hélène

Procurations : ADAM Pascal a donné procuration à DAZA Diane-Sarah, LAFFONT Maryse a donné procuration à MAUFRAS Jean-Yves

Date de la convocation : 3 mai 2017

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Convention Commune-Sicoval concernant la participation de la Commune au financement du rond-point de Ticaille
- Avis sur la création de la STEP Axe Sud
- DM n°1
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 25/35
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

L. Briand est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Délibération 2017/05/01 : Convention Commune-Sicoval concernant la participation de la Commune au financement du rond-point de Ticaille

M. le Maire rappelle l'aménagement du giratoire de Ticaille par le Conseil Départemental pour un coût total de 584 000 € HT. Le Sicoval apporte un fond de concours représentant 50 % du montant HT des travaux, plafonné à 292 000 € HT.

Une négociation a été menée avec le Sicoval pour le financement de la part communale de l'aménagement (1/4 du coût).

M. le Maire propose que la Taxe d'Aménagement à percevoir sur l'extension de la zone d'activité soit directement reversée au Sicoval pour le financement du giratoire de Ticaille.

Pour la Commune, c'est une opération neutre mais qui demande à être formalisée par une convention de reversement de la Taxe d'Aménagement entre le Sicoval et la Commune.

Les montants ont été calculés sur la base de l'implantation des entreprises sur l'extension de la Zone d'Activité, et la bascule de la Taxe se fera au fur et à mesure que les entreprises arriveront. Il n'y aura donc pas d'avance de la Commune.

Ce reversement sera de 133 000 € minimum correspondant au produit minimum de la Taxe d'Aménagement attendue sur le lotissement d'activités et 146 000 € maximum.

M. le Maire indique qu'il n'y a eu aucun retour négatif quant à cette opération. Les remarques formulées, notamment par les riverains, ont été prises en compte dans les travaux. La fonctionnalité est avérée, tant pour les automobilistes que pour les bus. La question des convois exceptionnels est toujours un peu délicate.

A Maurel demande ce qui est prévu pour l'entretien de l'espace vert.

M. le Maire répond que c'est encore à définir. Dans un premier temps les services techniques s'en chargeront.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Commune/Sicoval concernant la participation de la Commune au financement du rond-point de Ticaille.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Délibération 2017/05/02 : Avis sur la création de la STEP Axe Sud

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Haute-Garonne, par arrêté préfectoral en date du 28 Mars 2017, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la demande d'autorisation de création de la station d'épuration intercommunale à Ayguesvives et l'aménagement du réseau de transfert. La Commune est appelée à émettre un avis sur ce projet.

Le projet de création de la station d'épuration intercommunale doit faire l'objet d'une enquête publique au titre du Code de l'Environnement et de la procédure « Loi sur l'eau ». L'enquête publique permettra d'obtenir l'autorisation de création de la station d'épuration intercommunale d'Ayguesvives.

L'enquête publique se déroule du 21 Avril 2017 au 22 Mai 2017 inclus.

Actuellement, les travaux en cours concernent l'unité de compostage.

M. le Maire propose de donner un avis favorable au projet moyennant le développement de l'acronyme STEP en Station d'Épuration, et l'ajout de la question du réseau de transfert (canalisations).

Il précise que ce projet est travaillé de longue date en concertation et dialogue avec la population, et de ce fait est un projet qui ne présente pas d'opposition.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

F. Antoine demande quand aura lieu le début des travaux.

M. le Maire répond que vraisemblablement les travaux pourront débuter en septembre 2017, après rapport du commissaire enquêteur, réajustement du Sicoval, délibération et arrêté préfectoral.

M. le Maire explique qu'il y aura lieu ensuite de démanteler la station d'épuration actuelle, soit totalement avec rétrocession de la parcelle, soit partiellement avec maintien d'une cuve de stockage d'eau. Mais la question de la sécurité prévaudra alors.

Cette question sera travaillée ultérieurement.

4 – Délibération 2017/05/03 : DM n°1

M. le Maire expose qu'il y a lieu de corriger une erreur faite lors du vote du Budget, sur l'opération Création de la Médiathèque, la ligne budgétaire Mobilier ayant été omise (32 000€).

Il précise que la Commune bénéficie de la Réserve Parlementaire de 20 000€ sur cette ligne.

Considérant que les crédits affectés à l'opération 56 – création de la Médiathèque sont insuffisants,
Considérant que le budget d'investissement est excédentaire,

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
21318 – opération 56 : construction médiathèque		32 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		32 000,00 €		

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n° 1.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

5 – Délibération 2017/05/04 : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 25/35

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la création d'un poste pour la Direction de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole. Il précise qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint d'Animation permanent afin de pourvoir ces fonctions actuellement occupées par un agent contractuel, sur un CDD d'un an.

S. Daza précise que l'agent donne entière satisfaction, après une période de tutorat. L'ambiance au sein de l'équipe est bonne et le poste de direction est maintenant bien structuré, renforcé par le poste de direction adjoint. L'agent est très motivé et fédère les équipes autour de lui.

Afin de l'intégrer de façon permanente au tableau des effectifs, M. le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à recruter un poste permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet pour exercer les missions de Directeur/rice de l'ALAE à compter du 9 juillet 2017.

F. Antoine demande si ce recrutement aura une incidence sur la charge de personnel.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un changement de statut, le poste de contractuel sera fermé. Bien sûr le poste créé suivra l'évolution naturelle des salaires de la Fonction Publique. Mais il s'agit d'un acte fort de la collectivité qui pérennise ainsi un emploi.

F. Emery demande si l'agent habite dans le secteur.

M. le Maire répond qu'elle réside dans une commune proche.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 25/35 à compter du 09/07/2017.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – Questions diverses

➤ Ateliers de 2^{nde} révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

A Maurel expose que le Sicoval et le SMEAT ont lancé la seconde révision du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine. Des ateliers sont mis en place dans chaque intercommunalité. Pour le Sicoval une réunion aura lieu le 15 mai. Les élus sont invités à y participer.

Deux thèmes sont retenus pour cette réunion : l'accueil de nouveaux habitants, et la perception et la place du rural dans l'agglomération toulousaine.

M. le Maire précise que le SCOT est un document majeur puisque tous les documents d'urbanisme doivent y être compatibles.

Il a été demandé que la spécificité des territoires soit mieux prise en compte, avec des réunions décentralisées à thématiques.

La 2^{nde} révision démarre aujourd'hui mais son application dans les faits sera très certainement pour 2022.

Cette révision est une remise à plat totale de tout le SCOT, et toutes les communes sont appelées à s'exprimer.

F. Antoine demande qui sont les décideurs in fine.

M. le Maire répond que les décideurs finals sont le SMEAT au sein duquel siègent les représentants élus des communes ou intercommunalités. L'opportunité est donnée à tous les élus de venir s'exprimer dans ces réunions. Il y aura ensuite la procédure légale habituelle avec enquête publique. Il rappelle que ce sont des dossiers très techniques et très complets, qui comprennent aussi bien l'habitat que les transports, le développement économique, les surfaces commerciales etc... les intercommunalités sont très présentes dans les débats.

F. Emery rappelle ce qui a présidé à l'élaboration du SCOT : le constat il y a 20 ans que l'extension de Toulouse avait « dévoré » en 15 ans la surface imaginée au départ pour 30 ans d'extension.

M. le Maire réitère son encouragement à participer aux ateliers.

➤ **Open Agenda**

M. Vatin explique que le Sicoval est en train de mettre en place l'Open Agenda. C'est un agenda participatif partagé et interactif, devenu une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ayguesvives souhaite s'y engager.

Cet outil sera accessible par toute personne ou association désireuse de se tenir informée des manifestations, réunions, commissions... qui ont lieu dans le périmètre choisi.

L'application sera disponible sur smartphone.

➤ **Halte-répît**

M. le Maire expose que le Conseil Départemental a fait un appel à projet pour la création de halte-répît. La commune d'Ayguevives, en partenariat avec la commune de Nailloux, s'est engagée dans ce projet. Il s'agit d'une structure relais pour personnes en perte d'autonomie, dont l'objectif est de venir en aide aux aidants.

L'expérimentation durera quelques mois, la halte sera installée dans les locaux du Club de l'Âge Heureux qui dispose déjà des éléments d'accueil indispensables.

➤ **Ateliers participatifs : groupes Marché, Bancs et piétonniers, Chantiers bénévoles**

Marché : le groupe réunit une quinzaine de personnes fortement impliquées et attentives. Il y a déjà eu 4 réunions qui ont conduit au constat que le marché d'Ayguevives manque de dynamisme. Un travail en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie a été réalisé, notamment au niveau de la réglementation. Il apparaît que le marché actuel est davantage une vente au déballage qu'un marché au sens propre. Selon cette étude, le seul lieu où implanter un marché serait la Place du Fort.

M. le Maire mentionne la synergie créée entre un marché et les commerces locaux, et qui dynamise l'ensemble.

Chantiers bénévoles : le groupe s'est réuni une fois et fonctionne davantage par mail. Trois chantiers sont déjà en travail : la peinture de la salle de réunion de la MJC, la rénovation des portes extérieures de l'Orangerie, prévu pour fin juin, et l'opération Village propre, qui se ferait le week-end des Journées du Patrimoine mi-septembre.

D'autres pistes ont été envisagées : taille, nettoyage...

M. le Maire demande s'il est plus opportun de prévoir un agenda selon les chantiers, ou au contraire de prévoir un week-end avec une mobilisation massive sur plusieurs chantiers. Cette deuxième option demande une organisation sans faille, mais certaines communes ont réussi à mobiliser une centaine de participants.

Bancs et piétonniers : le groupe est un peu moins constructifs et concerne davantage des demandes. 4 bancs sont prévus dans un premier temps, et 4 lieux ont été identifiés : les abords de l'école, le centre commercial, le parc et la Place du Fort. Cela correspond également aux lieux définis pour l'implantation des boîtes à livres.

M. le Maire pose la question de l'opportunité de mettre des bancs devant l'école, les discussions prolongées des parents étant déjà une source de gêne pour les enseignants.

K. Tropis précise que le banc serait installé entre l'école et la crèche.

S. Daza fait état d'un vieux banc à restaurer sur la montée au cimetière.

➤ **Boîtes à livres**

S. Lombard rappelle le principe des boîtes à livres. 3 lieux ont été repérés pour les installer : le parc, avec l'ancienne cabine téléphonique de l'Agence Postale, le centre commercial, et entre l'école et la crèche. Le chantier est en cours, en partenariat avec l'ALAE, la MJC, la bibliothèque. C'est une sous-commission du PEDT.

➤ **Animation Bibliothèque**

Vendredi 12 mai, dans le cadre d'une soirée Au Bonheur des Docs avec le Lecteur du Val, la bibliothèque propose une rencontre-débat avec les rédacteurs en chefs du magazine toulousain d'information Boudu, à l'Orangerie à 18h30.

➤ **Retour sur les élections présidentielles**

A Maurel souligne la difficulté de considérer qu'un vote est nul lorsqu'il est blanc, car c'est malgré tout une expression.

M. le Maire rappelle qu'un vote est considéré blanc lorsque l'enveloppe est vide ou contient un bulletin blanc. Un vote est considéré nul lorsque les bulletins sont différents, ou contiennent des mentions ou signes distinctifs. Dans les deux cas, ces votes ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

M. le Maire interpelle l'assemblée sur le fait qu'un électeur ayguesvivois sur quatre a voté Front National à ces dernières élections. Cette pensée, qui s'exprime dans les urnes, n'est pas visible en dehors, et représente un réel problème pour pouvoir résoudre les phénomènes de rejet qu'elle exprime. D'autant que la jeunesse d'aujourd'hui est pleinement citoyenne du monde.

Les analystes de ces votes et constaté que plus on s'éloigne du milieu urbain, plus le vote FN augmente. L'explication la plus rationnelle est qu'au sein des villes la mixité des populations atténue le phénomène de rejet de l'autre. Ce qui est moins vrai en milieu rural.

JY. Maufra pose le problème structurel des deux grands partis traditionnels. De ce fait, les électeurs se sont reportés sur des candidats ni de droite ni de gauche mais sur des extrêmes. En cas d'échec du nouveau gouvernement, cela risquerait de préparer un boulevard au FN dans cinq ans.

F. Emery fait la supposition qu'une partie du vote FN serait un vote contre l'Europe, et non pas pour une doctrine. Elle rappelle que dès qu'un gouvernement autoritaire s'installe, la justice, l'information et l'éducation sont en danger. Et cela s'est malheureusement déjà vérifié dans l'histoire.

A Maurel exprime la nécessité de réussir à s'entendre, chacun doit pouvoir trouver sa place au sein d'un gouvernement.

M. le Maire note une forme de radicalisation des opinions, trop d'individualisme contre l'intérêt général.

➤ **Foire du Fort du lundi 8 mai**

S. Daza enchaîne sur le point précédent en rapportant des comportements d'incivilité et des altercations plus marquées que par le passé sur la manifestation.

M. le Maire observe malgré ces dérives qu'il y a aussi des citoyens qui sont réellement dans la participation spontanée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50